

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 A 20H00**

**SELON CONVOCATION DU 10.09.2020**

L'an deux mil vingt et **le mercredi 16 septembre à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Fabrice BROGI**, Maire.

**Présent(e)s** : Mmes Bovi – Drouin – Henrion – Lutique – Mercuriali – Szura

MM. Adler – Brogi – Chechetto – Comandini – Verlet – Vidili – Richardson – Fondeville – Zampetti - Bouaffad

**Représenté(e)s** : Mme Fabbri par M Brogi, Mme Mattina par Mme Drouin, Mme Havette par M Chechetto, M Milano par M Henrion.

**Absent(e)s excusé(e)s** :

**Absent(e)s** : Mmes SPADA et Ducat, M Grégori

**Secrétaire** : M Verlet a été désigné comme secrétaire de séance.

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme** : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- Dossier 028-20-023 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à SARL Y2- Yasmine BAA sis 12 Impasse Pierre et Marie Curie cadastré sous la section AL sous les n° 319 et 576 d'une superficie de 641 m<sup>2</sup> au prix de 80 000€
- Dossier 028-20-024 – 1 garage appartenant à Mr KEIBER Christophe et Mme LOGSIER Isabelle sis rue de Coinville cadastré sous la section AI sous le n° 202 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> au prix de 3 500€
- Dossier 028-20-025 – 1 terrain appartenant à La Commune d'Auboué sis Impasse de la Côte de Metz cadastré sous la section AH sous les n° 470, 483, 479 et 474 d'une superficie de 972 m<sup>2</sup> au prix de 56 907€
- Dossier 028-20-026 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr HUBERT Michel sis 6 rue de l'Eglise cadastré sous la section AB sous les n° 100 et 101 d'une superficie de 743 m<sup>2</sup> aux prix de 100 000€ dont 300€ de mobilier
- Dossier 028-20-027 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr SCHUCK Julien sis 38 rue de Vaudeville d'une surface de 316 m<sup>2</sup> au prix de 70 000€
- Dossier 028-20-028 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr LAUX Jordan sis 37 rue du 8 Mai 1945 cadastré sous la section AB sous le n° 284 d'une superficie de 157 m<sup>2</sup> au prix de 130 000€ dont 4 600€ de mobilier
- Dossier 028-20-029 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme VOLPATO Louise sis 3 Chemin des Ecoliers cadastré sous la section AH sous le n° 336 d'une superficie de 196 m<sup>2</sup> au prix de 240 000€
- Dossier 028-20-030 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à INAYA – Mme et Mr MUSSARD sis 18, 18 bis et 20 rue de Metz cadastré sous la section AB sous les n° 231 et 325 d'une superficie de 224 m<sup>2</sup> au prix de 155 000€ dont 4 000€ de mobilier
- Dossier 028-20-031 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr TURLEPIN Olivier sis 6 les Glacis cadastré sous la section AH sous le n° 192 d'une superficie de 585 m<sup>2</sup> au prix de 163 000 € dont 4 500€ de mobilier
- Dossier 028-20-032 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme BIANCALANA Ghislaine et Sandrine sis 11 Impasse des tilleuls d'une superficie de 505 m<sup>2</sup> au de 75 000€
- Dossier 028-20-033 – 1 terrain appartenant à la Commune d'Auboué sis rue de la Source cadastré sous la section AI sous les n° 282, 283, 284, 312, 314 et 316 d'une superficie de 842 m<sup>2</sup> au prix de 54 730€

- Dossier 028-20-034 – 1 terrain appartenant à la Commune d'Auboué sis rue de la Source cadastré sous la section AI sous les n°288, 289, 290,311, 313 et 315 d'une superficie au prix de 53 105€
- Dossier 028-20-035 - 1 terrain appartenant à la Commune d'Auboué sis rue de la Source cadastré sous la section AI sous les n° 318 d'une superficie de 705 m<sup>2</sup> au prix de 45 825 m<sup>2</sup>
- Dossier 028-20-036 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr SALVADORI Alain sis 28 rue de Vaudeville cadastré sous la section AL sous les n° 455, 456 et 213 d'une superficie de 525 m<sup>2</sup> au prix de 60 000€
- Dossier 028-20-037 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr BENHEBRI Areski sis 7 rue Charles Péguy cadastré sous la section AE sous le n° 141 d'une superficie de 429 m<sup>2</sup> au prix de 134 000€ dont 6 000€ de mobilier
- Dossier 028-20-038 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Consorts Franco sis 29 rue Eugène Jacquot cadastré sous la section AL sous le n° 125 d'une superficie de 194 m<sup>2</sup> au prix de 95 000€ dont 6 250€
- Dossier 028-20-039 – terrains appartenant à Mme MAJCHER Viviane et Mr NAGER Patrick sis « Chauffour » cadastré sous la section AL sous les n° 655 et 826 d'une superficie de 2 070 m<sup>2</sup> au prix de 6 000€
- Dossier 028-20-040 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr BOUAFFAD sis 8 rue Ajam d'une superficie de 13 335 m<sup>2</sup> au prix de 140 000€ dont 3 050€ de mobilier
- Dossier 028-20-041 - 1 terrain + 1 habitation appartenant à Consorts ZANI sis 15 rue Ajam d'une superficie 13 335 m<sup>2</sup> au prix de 37 000€
- Dossier 028-20-042 – 1 local commercial appartenant à Mme KLEINER Jocelyne et Mr VOSS Patrick sis 2 rue du Colonel Fabien cadastré sous la section AB sous les n° 354 et 352 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup> au prix de 88 000€

### **Marché public**

- **Décision 020-2020** portant signature, pour une durée de 60 mois, avec la Société GRENKE LOCATION SAS dont le siège social est à Schiltigheim, d'un contrat de location pour 5 défibrillateurs pour un montant de 225€/mois, ainsi que d'un contrat de maintenance pour ces mêmes 5 défibrillateurs avec la société ECOSERVICES dont le siège est à Luxembourg, le prix de la maintenance étant compris dans la mensualité de location de la société GRENKE.
- **Décision 021-2020** portant signature avec la Société BUROLOR dont le siège social est à MARLY – 57155 – d'un contrat pour l'acquisition d'un photocopieur à le 1er étage de la mairie pour un montant s'élevant à 2 480.00€ HT soit 2 976.00€ TTC et d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans ; le coût copie s'élevant à 0,0053€ TTC pour le noir/blanc et à 0.053€ TTC pour la couleur à la signature du contrat.
- **Décision 023-2020** déclarant sans suite la consultation concernant la construction d'une rampe extérieure accessible pour le Centre Culturel Abowels à Auboué pour motifs d'intérêt général. (prix obtenus nettement supérieurs à l'estimation prévisionnelle).
- **Décision 024-2020** portant signature avec la Société BERGER LEVRAULT dont le siège social est à Boulogne Billancourt – 92 100, un contrat de services d'hébergement à facturation annuelle, s'agissant de la sauvegarde de données via un hébergement sur une plateforme dédiée, pour un montant de 1 440€ TTC/an.
- **Décision 027-2020** portant signature avec la société BUCCI de TUCQUENIEUX (54 640) d'un avenant n°1 au marché des travaux de mise en accessibilité de la halle des sports d'Auboué pour rectifier une erreur matérielle dans le CDPGF et corriger le montant total reporté dans l'acte d'engagement qui passe à 685€ HT au lieu de 210€ HT.
- **Décision 029-20120** portant signature à compter du 15 septembre 2020 avec la Société WATERLOGIC France dont le siège social est à Villeneuve la Garenne (92 390) d'un marché de prestations de services annuel pour la maintenance de la fontaine à eau installée à l'école Henri Wallon à Auboué pour un montant annuel TTC de 180€. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, reconductible.

## **Administration générale**

- **Décision 019-2020** portant signature avec les Francas de Meurthe et Moselle, représenté par son Président, d'un bail commercial concernant 1 local à usage de bureau de 80m<sup>2</sup> situées dans l'immeuble sis 20 rue du colonel Fabien à Auboué, pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2020, moyennant un loyer annuel de 1 692.00€ révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice ILAT.
- **Décision 026-2020** portant modification à la baisse de la provision pour charges récupérables relatives à la consommation de l'eau et du service assainissement facturée mensuellement au locataire d'un logement communal rue du 11 novembre (M WEILER Jean Pierre).
- **Décision 028-2020** portant approbation des montants des indemnités de sinistre proposée par l'assurance Dommages-Ouvrages pour le sinistre « Ecole Romain Rolland », décomposés comme suit : 3 924€ pour le sinistre « Porte coupe-feu », 4 865.53€ pour le sinistre « Puits de lumière et fissures carrelages » et 50 956.56€ pour le sinistre et « Chauffage et infiltrations d'eau ». Concernant les reprises en toiture, un chèque de 35 927.16€ TTC sera directement adressé par l'assurance à l'entreprise qui a réalisé les travaux.
- 

## **Urbanisme**

- **Décision 022-2020** portant fixation à 200 €/an le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par le propriétaire du camion de vente ambulante de pizza, qui s'installera en bordure de la rue e Metz à compter du 6 octobre prochain.
- **Décision 025-2020** portant vente des parcelles communales sises à AUBOUE, rue de la source cadastrées section AI sous le 318 d'une contenance totale de 7a 05ca (705 m<sup>2</sup>) au profit de M PETIT Mickael et Mme PETIT Sarah, domiciliés actuellement 6 rue sœur Emmanuelle à Val de Briey, au prix de 65€/m<sup>2</sup>.

## **01: BUDGET COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Le conseil municipal, unanime, valide la décision modificative N°1/2020, décomposée comme suit :

### **Fonctionnement dépenses :**

Article 617 (Etudes et recherches) :	+ 3 400€
Article 678 (Autres charges exceptionnelles) :	- 3 400€

### **Investissement dépenses :**

Article 2031 (Frais d'études) :	+ 1 200€
Article 2051 (Logiciels) :	+ 1 400€
Article 21312 (Bâtiments scolaires) :	+ 7 500€
Article 2132 (Immeubles de rapport) :	+ 9 500€
Article 2183 (Mat informatique) :	+ 900€
Article 2184 (Mobilier) :	+ 1 600€
Article 2188 (Acquisition Matériel) :	- 5 000€
Article 2151 (Réseaux de voirie) :	- 9 500€
Article 2152 (Installation de voirie) :	+ 38 200€

### **Investissement recettes :**

Chapitre 024 (Produit de cessions) :	+ 45 800€
--------------------------------------	-----------

## **02 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIRTOM.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire les membres suivants en qualité de représentants de la commune au SIRTOM : Délégués titulaires : MILANO Jérôme et ZAMPETTI Raymond, délégué suppléant : CHECHETTO Michel.

### **03 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AH 468.**

Considérant que la parcelle cadastrée AH 468, qui permet à des habitants d'accéder à leur propriété, fait encore partie du domaine privé de la commune alors qu'elle constitue physiquement le trottoir en bordure de voirie et qu'elle est donc affecté à un usage « public » au sens large du terme, le conseil municipal, unanime, décide le classement de cette parcelle dans le domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

### **04 : REQUALIFICATION DE L'ANCIEN CINEMA TRIANON A AUBOUÉ. CONVENTION DE PROJET AVEC L'EPFL. AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Dans le cadre de l'opération de revitalisation de son « centre-bourg », menée en étroite partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), et dans la continuité des actions déjà engagées, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer avec l'EPFL la convention de projet « Auboué – Centre bourg – Ancien cinéma – Requalification – E MM10A012400 », dont l'objectif consiste à mener des études qui comprendront : un diagnostic sur l'ancien cinéma devant conclure aux possibilités de réhabilitation ou de démolition du bien, une étude de programmation avec proposition de scénarios d'aménagement pour le bâtiment, ou le site après démolition, cette option étant fortement privilégiée par la commune, et un volet programmatique comprenant un pré-bilan financier des travaux à réaliser et la recherche de partenaires financiers.

Le budget prévisionnel de cette phase d'étude est estimé à 25 000€, pris en charge à 80% par l'EPFL, les 20% restant étant à la charge de la commune soit 5 000€.

### **05 : PERSONNEL COMMUNAL MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT « MOBILITES DURABLES ».**

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le conseil municipal, unanime, acte son engagement à la mise en place d'un forfait mobilité durable pour ses agents, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilité et approuve la création du forfait mobilité durable à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution.

### **06 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR DE JOEUF.**

En application du Code de l'urbanisme et en particulier les articles R.410-5 et R.423-15 qui précisent que l'instruction des actes d'urbanisme peut être confiée par l'autorité compétente, à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités, la ville d'Auboué, par délibération du 18 juin 2015 a confié cette prestation au service instructeur de la ville de Joeuf.

Cette convention ayant été conclue pour la durée du mandat précédent, il y a lieu de la reconduire pour le mandat à venir.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de confier l'instruction d'une partie des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation et l'utilisation du Sol au service instructeur de la Ville de Joeuf et autorise le Maire à signer la convention correspondante, pour la durée du mandat en cours.

### **07: TABLEAU DES ACQUISITIONS/CESSIONS 2019. INFORMATION DU CONSEIL.**

Conformément à l'article 11 de la loi de février 1995 et à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, unanime valide le bilan des acquisitions cessions 2019 tel qu'il lui est présenté.

**08: RECONVERSION DE LA FRICHE SCOLAIRE DE L'ANCIEN LEP. DEMANDE DE SUBVENTION REGION.**

La Commune d'Auboué a sollicité et obtenu en 2019 une aide de la Région Grand Est au titre du dispositif « traitement et requalification des friches », dans le cadre du désamiantage et de la démolition du bâtiment administratif de l'ancien LEP. La dépense subventionnable s'élevait alors à 121 724 € HT. Lors de l'établissement des dossiers de consultation des entreprises pour l'opération de travaux, la commune a suspecté la présence d'amiante dans des matériaux non repérés dans le diagnostic amiante avant démolition. Au regard du durcissement de la législation en la matière, un nouveau diagnostic a été commandé et a confirmé ces suspicions, la conséquence étant la forte augmentation du coût des travaux. Le montant total prévisionnel des dépenses (études et travaux) est désormais évalué à 258 664 € HT. Le conseil municipal, unanime, sollicite donc une revalorisation de l'aide de la Région Grand Est précédemment accordée, au taux et montants les plus élevés et sur la totalité des dépenses estimatives présentées.

**09: TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU LAVOIR À AUBOUÉ : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU CTS 2016/2021 SUR LES FONDS « APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX » ET « SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES ».**

Le conseil municipal, unanime, décide d'affecter sur l'opération de réaménagement de la voirie de la rue du Lavoir l'enveloppe attribuée à la commune par le Département au titre du Fonds de soutien aux communes fragiles 2019/2021, qui s'élève à 25 000€.

Cette affectation permettra de compléter le financement de ces travaux, déjà financés par l'Etat à hauteur de 18 642€ au titre de la DETR 2019, et de réduire également de 25 000€ la part d'autofinancement communal.

**10: ENQUETE PUBLIQUE PROJET UNIVERSITE LORRAINE A HOMECOURT. AVIS DU CONSEIL.**

Le conseil municipal, unanime, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par l'Université de Lorraine relative à la réalisation de 6 parcelles lysimétriques dans le cadre d'un programme de recherche et de traitement de sols pollués par phytoremédiation à Homécourt.

**11: RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et de l'eau potable du syndicat Orne Aval pour l'année 2019 tel qu'il lui est présenté.

**12: VENTE DE TERRAIN RUE DE COINVILLE.**

Afin de sécuriser et d'embellir les abords de leur habitation, des habitants ont sollicité la commune pour acquérir les parcelles communales cadastrées section AI N° 303 (255m<sup>2</sup>) et 310 (22m<sup>2</sup>), qui jouxtent leur propriété. Ces deux parcelles, d'une superficie totale de 277m<sup>2</sup>, présentent une forte déclivité, sont actuellement constituées de terres non végétalisées et ne sont pas entretenues par la commune. Elles sont d'autre part contiguës au trottoir qui borde la RD 13. Le conseil municipal, unanime, et conformément à l'avis des services des domaines fixant à 10€/m<sup>2</sup> la valeur vénale de ces deux parcelles, décide la vente des parcelles de terrains cadastrés section AI n° 303 et 310 au profit de M et Mme VIDILI, au prix de 10€/m<sup>2</sup>, soit 2 700€ à percevoir par la commune, sous réserves de la prise en charge financière et de l'accomplissement par les futurs propriétaires des opérations d'arpentage permettant de sortir l'abri bus de l'actuelle parcelle AI 303.

La séance est levée à 21h30.

AUBOUÉ, le 16 septembre 2020  
Le Maire  
Fabrice BROGI